

rejeté

## SÉNAT

le 14 décembre 1967.

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1967-1968

## PROJET DE LOI

REJETÉ PAR LE SÉNAT

*portant réforme du droit  
des incapables majeurs.*

*Le Sénat n'a pas adopté, dans les conditions prévues à l'article 45 (alinéas 2 et 3) de la Constitution, le projet de loi.*

Délibéré en séance publique, à Paris, le 14 décembre 1967.

Le Président,  
Signé : Maurice BAYROU.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (2<sup>e</sup> législ.) : 1<sup>re</sup> lecture : 1720, 1891, 1954 et in-8° 663.

(3<sup>e</sup> législ.) : 2<sup>e</sup> lecture : 219, 414 et in-8° 62.  
Commission mixte paritaire : 576.

Sénat : 1<sup>re</sup> lecture : 201, 237, 245 et in-8° 111 (1966-1967).

2<sup>e</sup> lecture : 3, 28 et in-8° 9 (1967-1968).

Commission mixte paritaire : 77 (1967-1968).